

<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVÉAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-53 : Désignation du secrétaire de séance**

En application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal est invité à nommer l'un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-15,

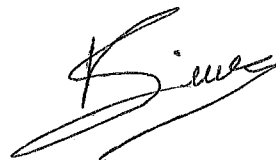
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Madame DURIS Solange comme secrétaire de séance.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-54 : Approbation du procès-verbal de la séance du 25 août**

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui s'est tenue le 25 août 2026.

Il convient que les membres du Conseil Municipal le valident ou fassent part de leurs demandes de modifications.

Madame BRE-GUILLEBAUD fait remarquer une erreur de frappe dans la délibération n°2026-49, il faut en effet lire « que les emplois [...] seront supprimés au 1^{er} janvier 2027 et non au 1^{er} janvier 2026.

Après avoir entendu les observations formulées, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le procès-verbal de la séance du 25 août 2026.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



Nombre de conseillers	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-55 : Achat de bois**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M41,

Vu le budget annexe réseau de chaleur,

Vu la délibération n°2025-50 en date du 19 août 2025,

Vu l'ordonnance du juge-commissaire de la liquidation judiciaire datée du 09 mars 2026,

Considérant que l'acquisition des parcelles de bois B644 et B656 permettrait la production de matière première pour la chaufferie,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de la requête du juge commissaire de la liquidation judiciaire et en avoir délibéré, décide d'acquérir ces parcelles pour la somme de 112 815.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant.

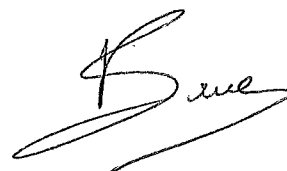
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- 2026-56b : Achat de terrains annule et remplace la délibération n°2026-56 pour erreur matérielle

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget principal 2026,

Vu la délibération n°2025-50 en date du 19 août 2025,

Vu l'ordonnance du juge-commissaire de la liquidation judiciaire datée du 09 mars 2026,

Considérant que pour pouvoir accéder à l'exploitation des bois (parcelles B644 et B656), un droit de passage devra être accordé par le fermier qui exploitera les parcelles B645, B651, B652, B653 et B827.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir les parcelles B645, B651, B652, B653 et B827 pour la somme de 32 825.00 € et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tout document s'y rapportant

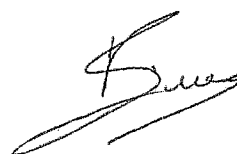
Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN



Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	7
contre	3
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- **2026-57 : CNAS agents retraités**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune cotise au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour les agents.

Vu le courriel reçu le 18 septembre 2026, le Conseil Municipal doit délibérer sur le maintien ou l'arrêt des cotisations pour les agents retraités.

Monsieur le Maire propose de poursuivre les cotisations pour les agents retraités pendant un an à compter après le départ en retraite.

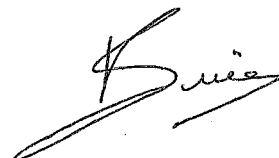
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les cotisations pendant un an après le départ en retraite des agents.

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	10
contre	0
Abstention	0
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAudeau, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

• 2026-58 : Location de parcelles communales

Vu le courrier de M. CHAUMETTE Francis demandant la résiliation du bail à fermage au 10 novembre 2026 pour les parcelles B215 et B201 en raison de son départ en retraite.

Vu le courrier reçu de M. CHAUMETTE Pierre et Mme PARNIERE Alice, EARL des Tîlets, intéressés par la parcelle B201.

Vu le courrier reçu de M. LEMERLE Christophe, intéressé par la parcelle B215.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'établir un bail de 3 an renouvelable avec l'EARL des Tîlets pour la parcelle B201 à compter du 11 novembre 2026.
- D'établir un bail de 3 ans renouvelable avec M. LEMERLE Christophe pour la parcelle B215 à compter du 11 novembre 2026.
-

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS



<u>Nombre de conseillers</u>	
en exercice	10
présents	10
pouvoirs	0
votants	10
pour	9
contre	0
Abstention	1
Date de convocation 13 octobre 2026	
Date d'affichage 23 octobre 2026	

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures, le conseil municipal de Gournay, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence du Maire, Philippe BAZIN.

Présents : Philippe BAZIN, Sylvie BRE-GUILLEBAUD, Cyril VILLEMONT, Solange DURIS, Sylvie PROTOIS, Bertrand BONNEHORGUE, Anne-Lyse GERBAULT, Geoffrey CHAUVEAU, Corentin LAVENU, Catherine BOUHET.

Absente : /

Pouvoir : /

Secrétaire de séance : Solange DURIS

- 2026-59 : Location de parcelles communales

Vu le courrier reçu le 06 juin 2026 de M. FEUILLADE Philippe informant de son départ en retraite et de la résiliation de son bail au 10/11/2027 pour les parcelles A632, A640, A1074, A637 et B406. Vu la candidature de M. ROBIN Jérôme pour reprendre la location des parcelles A632, A637 et A640.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'établir un bail de 3 an renouvelable avec M. ROBIN Jérôme pour les parcelles A632, A637 et A640 à compter du 11 novembre 2027.
-

Le Maire,

La secrétaire de séance

Philippe BAZIN

Solange DURIS

